

Résidence alternée sans jugement

Par irenem22, le 24/05/2008 à 23:09

bonsoir,

Père de deux enfants de 5 et 3 ans, nous avons décidé avec mon ex d'une résidence alternée au domicile de chacun.

C'est ce que nous avons déclaré aux impots au lieu de déclarer la pension alimentaire versée et reçue.

Je viens d'être redressé par le service des impots sur le nombre de part qui a été rectifié de 1.50 passe à 1 part, et je dois rembourser le bénéfice de cette demie part.

Je n'ai pas compris pour quelle raison, cela n'a pas fonctionné.

Est-ce dû à ce que nous n'avons pas saisi la justice pour établir la résidence alternée; J'ai su par la suite que mon ex s'était déclarée parent isolé.

Je pensais que l'on pouvait décider nous même de cet arrangement.

Est ce que quelqu'un peut m'éclairer sur ce point. merci.